CHANGEMENT D'ADRESSE

Un formulaire de changement d'adresse postale est disponible dans la section Taxation et perception du site Web. Veuillez le télécharger, le remplir et le faire parvenir par courriel.

ESPACE CITOYEN

Créez votre compte au
espace-citoyen.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca
ou en téléchargeant l'application mobile gratuite **Ville de Vaudreuil-Dorion** :

- sur l'App Store;
- sur Google Play.

Profitez dès maintenant
des services suivants :

- **COMPTE DE TAXES EN LIGNE** NOUVEAU
- Carte de citoyen numérique
- Avis municipaux
  (ex. : interdictions de stationnement sur rue)
- Demandes de permis
- Requêtes
- Bâtiments et plateaux sportifs
- Et plus encore !

POUR NOUS JOINDRE

SERVICE DES FINANCES ET DE LA TRÉSORERIE
Ville de Vaudreuil-Dorion
2000, rue Émile-Bouchard
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1A5
450 455-3371
financestresorerie@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca
ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

HORAIRE
lundi au vendredi de 8 h 30 à midi
et de 13 h à 16 h 30

HORAIRE ESTIVAL (15 juin au 4 septembre)
lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 45,
vendredi de 8 h à midi

Vaudreuil — Dorion

VOTRE COMPTE DE TAXES

2026

NOUVEAUTÉ
MAINTENANT DISPONIBLE EN LIGNE DANS L'ESPACE CITOYEN !

DATES D'ÉCHÉANCE DES PAIEMENTS

Le paiement du compte de taxes est exigible au plus tard le 30e jour suivant son expédition. Un compte de taxes de plus de 300 $ peut être acquitté en trois versements :

1er VERSEMENT :
au plus tard le 30e jour suivant l'expédition du compte

2e VERSEMENT :
au plus tard le mardi 16 juin 2026

3e VERSEMENT :
au plus tard le mercredi 16 septembre 2026

Veuillez respecter ces dates d'échéance et notez qu'aucun avis de rappel ne sera expédié. Dans le cas où les paiements ne sont pas effectués dans les délais prévus, des frais d'intérêts et pénalités au taux combiné de 13 % sont appliqués sur les sommes dues, à compter de la date d'échéance.

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

Quel que soit le mode de paiement utilisé, prévoyez un délai suffisant (deux à trois jours) afin d'éviter des frais d'intérêts et pénalités, puisque le paiement ne sera traité que le jour de sa réception à la Ville.

PAIEMENT EN LIGNE

Fortement privilégié par la Ville, le paiement en ligne via le site Internet de votre institution financière est le moyen le plus efficace et le plus sécuritaire d'acquitter vos taxes municipales. Assurez-vous d'indiquer votre numéro de référence pour paiement apparaissant à droite du bordereau de paiement. Il s'agit d'une séquence numérique de 18 chiffres. Vous devez sélectionner « Ville Vaudreuil-Dorion » comme bénéficiaire. Si vous possédez plus d'un compte, vous devez enregistrer un numéro de référence pour paiement pour chacun des comptes pour lequel vous effectuez un paiement.

S'IL VOUS EST IMPOSSIBLE D'UTILISER LE PAIEMENT EN LIGNE, LES OPTIONS SUIVANTES S'OFFRENT À VOUS.

Dans une institution financière, au comptoir ou au guichet
Assurez-vous que le numéro inscrit auprès de l'institution financière correspond au numéro de référence apparaissant à droite du bordereau de paiement.

Par la poste
Par chèques à l'ordre de Ville de Vaudreuil-Dorion, en y indiquant au recto le numéro de référence apparaissant à droite du bordereau de paiement.

À l'hôtel de ville, situé au 2000, rue Émile-Bouchard
Les modes de paiement admissibles sont : en argent, par chèque ou par carte de débit. Les cartes de crédit ne sont pas acceptées. Ayez en main votre compte de taxes. Si vous payez par carte de débit, vérifiez la limite journalière permise auprès de votre institution financière avant de vous présenter au comptoir.

Créanciers hypothécaires
Dans le cas où le créancier hypothécaire acquitte le montant des taxes, son nom sera inscrit dans la partie inférieure droite du bordereau de paiement. Si le nom de votre créancier n'apparaît pas sur votre compte, vous devez communiquer avec lui pour vous assurer qu'il effectuera votre paiement et que l'information soit inscrite à votre dossier à l'avenir. Il est possible que votre créancier vous demande de lui fournir une copie de votre compte de taxes. Aucun reçu ne sera remis, pour votre créancier hypothécaire ou pour vous. Si le compte inclut des arrérages, il est de la responsabilité du contribuable de les acquitter et de s'assurer en tout temps que les paiements sont effectués aux échéances par le créancier hypothécaire.

English version available upon request or on the City's website.